COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MAI 2024

Membres en exercice : 33

Membres présents: 22

Procurations: 9

VOTES: 31

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0

Nº 2024/4/6

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux mai deux mil vingt-quatre.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

Absents

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, DURIF Marlène, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, VANDENABEELE Magali.

Procurations

M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël

M. BOREL Christian donne procuration à M. ESTACHY Jean-François

Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno

M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine

M. NICOLAS Laurent donne procuration à M. EYRAUD Joël

Mme PARENT Michèle donne procuration à M. SARRET Jean

M. PHILIP Michel donne procuration à M. BARANOWSKI Jérémi

M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain

Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à Mme BAILLE Juliette

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Espinasses vers la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance pour les travaux de requalification et d'extension du centre d'incendie et de secours d'Espinasses

Monsieur le président rappelle à l'assemblée qu'il convient de réaménager et agrandir le centre d'incendie et de secours (CIS) situé sur la commune d'Espinasses.

Il est précisé que même si ce projet est porté par la commune d'Espinasses, le CIS rayonne sur l'ensemble du secteur Sud de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 005-200067320-20240528-D202446-DE en date du 04/06/2024 ; REFERENCE ACTE : D202446

Afin de faciliter les démarches techniques et administratives, et sachant que le projet concerne un service à la population dont le territoire est composé de 8 communes de l'intercommunalité, il est proposé à l'assemblée de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCSPVA.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe à la présente délibération fixe les modalités techniques et financières de ce partenariat.

Monsieur le président précise que la commune d'Espinasses devra délibérer sur la délégation de maîtrise d'ouvrage vers la communauté de communes lors de son prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le président.
- Accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet en question.
- Autorise le président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage présentée ce jour et jointe à la délibération.
- Autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO

Monsieur Joël BONNAFFOUX





Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 04 juin 2024 Et de la publication, le 10 juin 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).